

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-021

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de la SARL GITEM DECROOCQ, Place du Général De Gaulle 59470 WORMHOUT,
afin d'effectuer la dépose de guirlandes lumineuses Place du Général de Gaulle à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : le stationnement sera interdit :

- Sur les 4 emplacements le long du monuments aux Morts côté Hôtel de Ville ;
- Sur les 3 emplacements devant le Poste 30, Place du Général de Gaulle ;

Et ce, le mercredi 7 février 2024 de 12h et jusqu'à la fin de la dépose des illuminations vers 19h.

ARTICLE 2 : La circulation restreinte et se fera sur une voie RD916, place du Général De Gaulle, le long du terre-plein du monument aux morts, et ce, **le mercredi 7 février 2024 à partir de 12h et pendant toute la durée des travaux de dépose.**

ARTICLE 3 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h sur la partie concernée par les travaux.

ARTICLE 4 : Des agents communaux seront postés de part et d'autre du chantier afin d'assurer la fluidité de la circulation et notamment la gestion en alternat de celle-ci et une déviation sera être mise en place comme suit :

- **Les véhicules légers** venant de Bergues et se dirigeant vers Cassel seront déviés par la rue d'Herzeele, la route de Steenvorde, l'allée des Giroflées, la rue de l'Aubépine et la rue de Cassel ;
- **Les véhicules poids lourds** venant de Bergues et se dirigeant vers Cassel pourront emprunter la RD916, Place du Général de Gaulle, et ce, en alternat avec les véhicules venant de Cassel.

ARTICLE 5 : ces restrictions rentreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire et prendront fin dès son retrait.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à
L'entreprise GITEM DECROOCQ

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.
Madame le Responsable Voirie Arrondissement à DUNKERQUE,
Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 30/01/2024

Le Maire,
David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 30/01/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florenu DEHOUT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florenu DEHOUT